



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 69757

Texte de la question

M. Jacques Le Nay demande à M. le ministre délégué à la santé de lui faire connaître les dispositions prises par son ministère pour diffuser auprès de l'ensemble des professionnels de santé (médecins généralistes, phoniatres, neuro-pédiatres, neuro-psychiatres, neuro-psychologues, orthophonistes, etc.) la circulaire interministérielle faisant suite au « plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage » adopté le 21 mars 2001. Il souhaiterait être informé des mesures qui ont été mises en place dans les établissements scolaires depuis la rentrée scolaire de septembre 2001.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69757

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6899